

Annexe complémentaire 2 – Insertion paysagère

Voici un photomontage illustrant l'intégration de la centrale dans le paysage. Ce photomontage est fourni à titre indicatif pour mieux visualiser le projet et n'a aucune valeur contractuelle.

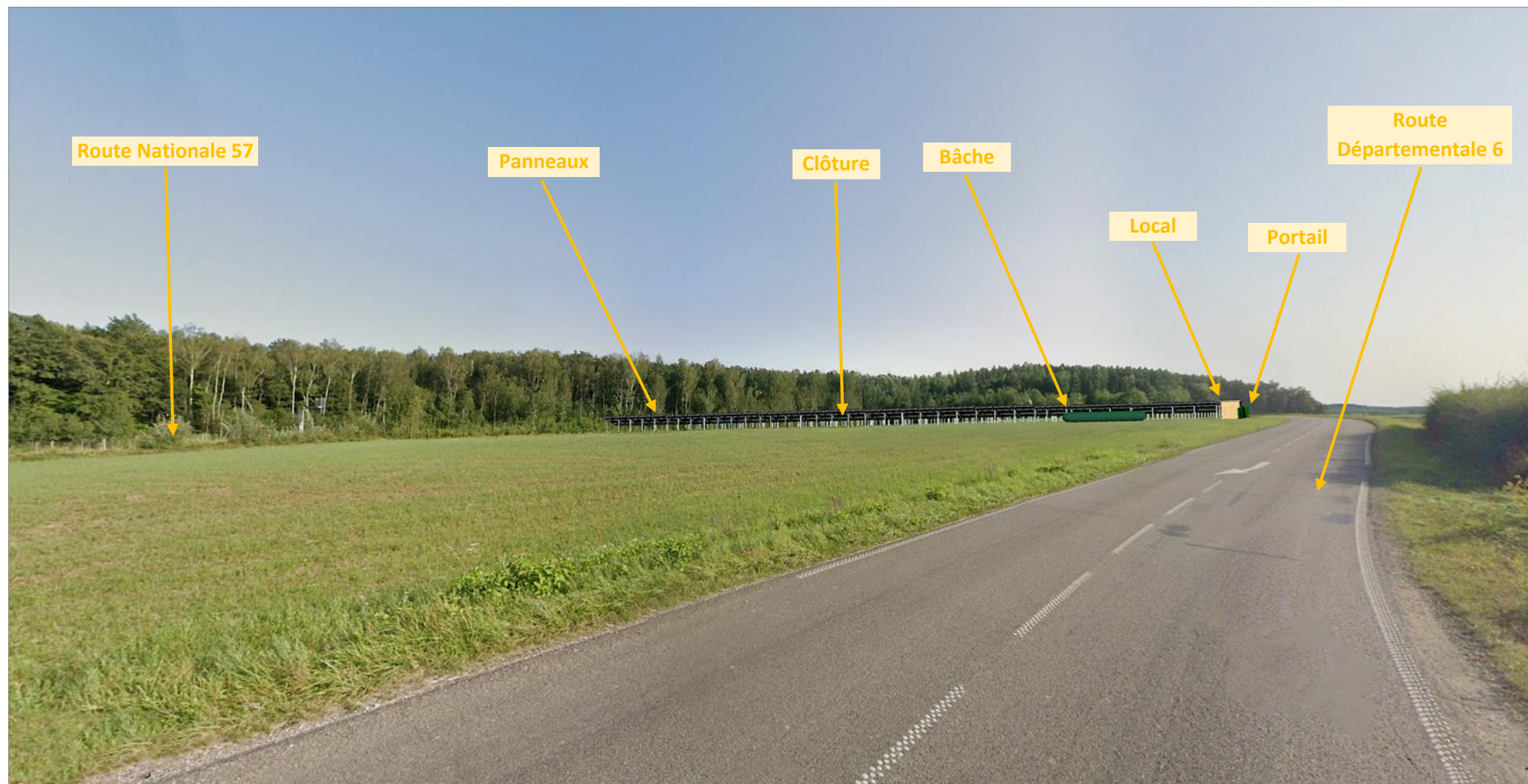
La forêt présente sur les parcelles du projet sera défrichée avec l'autorisation obtenue le 17 janvier 2025 (arrêté n°008/2025/DDT). Une haie sera plantée à l'Ouest, au Nord et à l'Est. Les essences qui seront locales et sélectionnées par un pépiniériste pour assurer leur adaptation au site et à la végétation en place, masqueront un maximum la centrale depuis l'extérieur.

Localisation de la prise de vue





Insertion 1 – Vue depuis le Nord – Avec la centrale photovoltaïque



Insertion 1 – Vue depuis le Nord – Avec la haie paysagère renforcée

La haie visible sur ce photomontage illustre l'insertion paysagère du projet. Cependant, les essences seront sélectionnées par un pépiniériste afin d'assurer des plantations locales et adaptées, pouvant différer de celles représentées.

